

ELECTIONS
DU 25 MAI 2014

Comment voter

NOTRE DOSSIER

*Le stationnement
dans le centre*

CONCERTO À 5
EUROS

*Le programme des
deux jours*

SPÉCIAL «SENNE
ET CARRIERES»

*Le journal du
Centre culturel*

17^{ème} CARNAVAL DE PRINTEMPS LES 4, 5 ET 6 AVRIL



Rebecq à la Une

mars 2014 n° 38



Le mot du Bourgmestre

Le 2 mars s'est déroulée notre traditionnelle fête des bébés, à laquelle étaient invités les 130 nouveaux-nés de l'année 2013 : 53 filles et 77 garçons (55 à Rebecq centre, 45 à Quenast, 21 à Bierghes et 9 à Wisbecq-Saintes)

C'est avec plaisir que nous mettons à l'honneur sur cette page tous les bébés photographiés lors de cette fête. Bienvenue à eux dans notre beau village !

N'oubliez pas de vous inscrire au concours « Rebecq en fleurs ». Afin de favoriser les floraisons visibles depuis l'espace public, nous avons cette année modifié les catégories. Lisez vite toutes les informations dans ce numéro et fleurissez votre habitation ou votre jardin pour gagner de nombreux prix tout en embellissant votre cadre de vie.

Quant à moi, je vous donne rendez-vous le week-end du 6 avril pour notre dix-septième Carnaval de printemps qui rassemblera petits et grands, espérons-le, sous le soleil, mais dans tous les cas avec de la joie au coeur !

Dimitri Legasse



Compte-rendu du **Conseil communal** du 29 octobre 2013

Par 18 OUI et 2 ABSTENTIONS, le Conseil émet un avis favorable sur le budget 2014 des **fabriques d'église** St Géry, St Pierre et St Martin, St Martin de Quenast.

A l'unanimité, le Conseil approuve le **programme d'actions 2014-2016 en matière de logement**.

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de **Plan de cohésion sociale** 2014-2019.

A l'unanimité, le Conseil retire sa délibération du 21 août 2013 concernant la parcelle cadastrée Rebecq 4ème Div Sect. E 274c et confirme la servitude existante sur les parcelles communales cadastrées Reb.4ème Div. Sect. E 274c et Sect D 248e au profit d'**Air Liquide**.

A l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

renouvellement de revêtement hydrocarboné à la Route Industrielle (63.857,50 € HTVA)

acquisition de 3 débroussailluses (2.479,34 € HTVA)

acquisition de signalisation pour le Centre administratif (1.167,40 € HTVA)

acquisition de 2 ordinateurs et 1 imprimante

Par 12 OUI et 8 NON, le Conseil supprime le règlement relatif au service de broyage

des branchages sur rendez-vous et celui instaurant une prime communale relative à l'embellissement des façades.

Par 12 OUI, 7 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil décide de rembourser de manière anticipée une série d'emprunts, d'un solde restant dû actuel de 1.294.297,15 €.

A l'unanimité, le Conseil décide de désaffecter les soldes d'emprunts ouverts pour des marchés clôturés et de réaffecter ces 241.617,73€ au Fond de réserve du budget extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil marque son accord sur le pourcentage de participation de chacune des 4 Communes à la dotation communale globale de la **zone de police Ouest Brabant wallon** (Braine-le-Château : 19,09 %, Ittre : 14,90 %, Rebecq : 18,33 %, Tubize : 47,68 %) et fixe au montant de 852.418,11€ la contribution de la Commune de Rebecq pour 2014.

Par 12 OUI et 8 NON, le Conseil décide la fermeture immédiate de l'**Office du Tourisme**, dont les tâches seront désormais assurées par le Service Accueil de la Commune.

Par 13 OUI et 7 ABSTENTIONS, le Conseil approuve la **déclaration coût-vérité** budget 2014 au taux de couverture prévisionnel de 103,96 % pour des recettes prévisionnelles de 486.690,00 € et des

dépenses prévisionnelles de 468.131,70 €.

Par 13 OUI et 7 NON, le Conseil revoit les **règlements-taxes et redevances** suivants :

- Taxe communale directe sur l'enlèvement et le traitement des immondices
- Taxe sur les terrains de golf
- Taxe sur la conservation des véhicules saisis ou déplacés par la Police
- Taxe sur les secondes résidences
- Taxe sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé
- Taxe sur les panneaux publicitaires fixes
- Taxe sur les immeubles inoccupés
- Redevance sur le traitement et la délivrance de permis d'urbanisme
- Redevance pour les prestations du géomètre chargé de contrôler l'implantation des constructions
- Taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés
- Taxe sur les mâts et pylônes de diffusion pour GSM
- Taxe sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- Taxe sur les agences bancaires
- Redevance pour le prêt de matériel de signalisation
- Taxe sur les permis d'urbanisation et permis d'urbanisme pour constructions groupées, habitations col-

lectives et immeubles à appartements

- Taxe sur l'absence d'emplacements de parage - adoption d'un règlement.

Par 12 OUI et 8 NON, le Conseil revoit les **règlements-taxes et redevances** suivants :

- Taxe sur les inhumations, dispersions et mises en columbarium
- Taxe sur les clubs privés
- Redevance sur la redevance de documents administratifs
- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Taxe sur le personnel de bar
- Taxe sur l'entretien des égouts

A l'unanimité, le Conseil adopte le **plan d'embauche** et de promotion 2014.

Par 12 OUI, 7 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve la **modification budgétaire** communale, n°3 de 2013 et le budget 2014.

Par 13 OUI et 7 ABSTENTIONS, le Conseil décide de lancer un appel public pour la création d'une **réserve de recrutement**, d'une validité d'un an, pour du personnel ouvrier qualifié.

Compte-rendu du Conseil communal du 20 novembre 2013

☑ A l'unanimité, le Conseil approuve la fusion proposée par SEDILEC, l'acte constitutif et les statuts de l'Intercommunale **ORES Assets**.

☑ Par 18 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve les points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales de l'**IBW** et des **Habitations Sociales du Roman Pais**,

☑ Par 19 OUI, le Conseil approuve les points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales de l'**ISBW**, de **SEDIFIN** et de **SEDILEC**.

☑ A l'unanimité, le Conseil décide des **modifications du règlement de circulation routière** suivantes :

📍 **création d'une zone 30 dans les rues suivantes** : Avenue Floréal, Chaussée de la Genette, depuis le carrefour avec l'avenue Floréal, jusqu'à la sortie du virage qui suit l'habitation portant le n° 79, Rue Robifosse, Avenue Emile Geerts, Sentier Cliquet, Sentier Tout Blanc, depuis le carrefour avec la rue Zaman jusqu'au sentier de la Houillère, Sentier de la Houillère jusqu'au carrefour avec la Chaussée de la Genette, Chemin Marais Bourleau, du carrefour avec la Chaussée de la Genette jusque l'habitation portant le n° 10, Chemin Marais à la Bouloire, depuis le carrefour avec la Chaussée de la Genette, jusque l'habitation portant le n° 20, Venelle du Père Damien, Sentier Delaunoy, du carrefour avec la Chaussée de la Genette, jusque l'habitation portant le n° 8j, Sentier de la Genette, depuis le carrefour avec la Chaussée de la Genette jusque l'habitation portant le n° 27

📍 **création d'une zone de dépose-minute** à la Place du Centenaire.

📍 **limitation de tonnage (5T)** excepté desserte locale Rue Mont Plaisir, Rue de Ham, depuis les carrefours suivants : N7 et chemin Neufpont (Commune de Tubize), Rue Anne-Croix, depuis le carrefour avec la rue Caporal Trésignies.

☑ Par 10 OUI, 1 NON et 10 ABSTENTIONS, le Conseil émet l'avis suivant dans le cadre de l'enquête publique sur l'implantation d'éoliennes :

Article 1er – Le Conseil salue la volonté des Ministres de rationaliser et d'objectiver le débat sur l'implantation d'éoliennes par la détermination d'un cadre de référence et la mise en place d'une cartographie positive. Par rapport au cadre de référence précédent, des avancées intéressantes sont à souligner telles que la priorisation de la pose des mats éoliens le long des grandes infrastructures, les notions d'interdistance, de covisibilité et d'encerclement, l'intégration des éoliennes dans le paysage dans le respect des lignes de force de celui-ci, le protocole de comptage en matière de biodiversité...

Article 2 – Le Conseil émet les remarques suivantes :

1) Panel d'outils incomplet

Il est extrêmement regrettable de devoir se prononcer sur la cartographie sans disposer de l'ensemble des éléments et des outils qui seront ensuite utilisés simultanément, à savoir, le

cadre de référence, la cartographie mais aussi le décret qui déterminera la procédure d'attribution des lots et les conditions sectorielles auxquelles seront soumises les éoliennes.

Il est aujourd'hui demandé aux Communes de ratifier une carte sans connaître les implications concrètes de cette ratification par la suite dans le cadre de l'attribution des lots, procédure sur laquelle planent encore de nombreuses incertitudes étant donné que le décret n'est pas finalisé.

Il est donc demandé aux Communes de ratifier un outil sans savoir exactement comment il sera utilisé par la suite ni avec quelles conditions sectorielles.

2) Incertitude quant au rôle exact des Communes

Le futur décret éolien devrait préciser la façon dont les lots seront attribués.

Le rôle de la Commune et la prise en compte de l'avis de la commune dans le processus décisionnel de l'implantation d'éoliennes, au stade de l'élaboration du cahier de charges, suite à l'ouverture d'un lot déterminé par la cartographie, et de l'attribution de ce lot restent des incertitudes.

L'impact de la validation de cette carte positive sur la latitude qui sera ensuite laissée aux Communes dans l'octroi ou le refus de l'implantation d'éoliennes sur son territoire est une inconnue.

3) Les normes de bruit

qui seraient d'application quand des conditions sectorielles auront été adoptées sont imprécises : pas de définition des plages horaires qui définissent la période de nuit, pas de définition des « conditions estivales », pas de précisions quant aux différentes zones au plan de secteur...

Mais, plus fondamentalement, fixer une valeur limite pour le bruit à 40 dBA la nuit en conditions estivales et à 43 dBA en dehors de celles-ci reste moins contraignant que le seuil de 40dBA imposé par les conditions générales d'exploitation d'une nouvelle installation en zone d'habitat ou agricole de entre 22h et 6h (été comme hiver).

Valeurs limites générales de niveaux de bruit applicables à un établissement classé en zone d'habitat (AGW du 04.07.2002)

Zone d'immission dans laquelle les mesures sont effectuées		Valeurs limites (dBA)		
		Jour 7h-19h	Transition 6h-7h 19h-22h	Nuit 22h-6h
II	Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural, sauf I	50	45	40
III	Zones agricoles, forestières, d'espaces verts, naturelles, de parcs, sauf I	50	45	40
IV	Zones de loisirs, de services publics et d'équipements communautaires	55	50	45

Le Conseil communal de Rebecq estime que les futures conditions sectorielles doivent au moins être aussi contraignantes

que les conditions générales d'exploitation applicables à toute exploitation, conformément à l'AGW du 04/07/2002 en ce qui concerne le bruit.

4] Le cadre de référence

et sa déclinaison cartographique considèrent qu'une distance minimale de 600 mètres doit être maintenue par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur mais qu'une distance minimale de 400 mètres est suffisante par rapport à l'habitat « isolé », hors zone d'habitat.

Une telle discrimination entre habitants n'est pas justifiable. Le maintien du cadre de vie, le respect de la santé doivent être les mêmes pour tous les habitants, que leur maison soit située en zone d'habitat ou en zone agricole.

La valeur de la distance minimale à prévoir peut être discutée mais elle doit être la même pour tout le monde !

5] Dans le même esprit,

les habitations situées de l'autre côté de la frontière linguistique doivent être considérées au même titre que les habitations situées en Région wallonne. Les zones favorables définies par la cartographie et situées à la frontière de la Région wallonne doivent être revues de manière à **tenir compte des distances minimales par rapport aux habitations des autres pays ou Régions**, ce qui n'est manifestement pas le cas dans la cartographie soumise à l'enquête publique.

6] Préservation des paysages

Parmi les contraintes d'exclusion intégrale, on trouve la préservation des paysages basée sur une carte des territoires paysagers (carte 1.21) mais ne tient pas compte des zones d'intérêt paysager (ZIP) au plan de secteur.

En outre, le Schéma de Structure Communal de Rebecq, qui sera bientôt adopté définitivement, définit de nouvelles ZIP sur base d'une analyse des points de vue remarquables et des lignes de vue remarquables précisément à deux des endroits retenus comme zone favorable à l'implantation d'éoliennes sur la carte positive.

Ces zones sont des plateaux présentant des vues longues à préserver.

Dans un souci de cohérence avec les orientations prises dans le cadre du Schéma de Structure Communal, le Conseil communal demande de conditionner les zones « favorables » concernées au respect des lignes et points de vue remarquables identifiés dans le Schéma de Structure. Le respect de ces lignes de vue et points de vue remarquables devra être démontré par des études d'incidences spécifiques pour la zone.

7] Taille des zones favorables

Un des principes du cadre de référence est de favoriser le regroupement des unités de production afin d'éviter la dispersion des éoliennes sur le territoire.

Il est donc surprenant et même contradictoire de faire apparaître dans la cartographie des zones favorables manifestement trop petites que pour contenir plus d'une éolienne. C'est par exemple le cas de la zone reprise pour Rebecq au sud de l'autoroute E429.

Le dossier méthodologique relatif à l'élaboration de la carte positive, dans sa partie 3 relative à l'estimation du potentiel productible global, précise que « Les sites constitués d'une seule éolienne ont été éliminés, à moins qu'ils soient situés à moins de 1 km d'un mât existant » (page 57).

Pourquoi faire apparaître sur la carte des sites qui ne pourraient manifestement pas être mis en œuvre parce que de trop petite taille ?

Si la priorité est réellement donnée aux zones susceptibles d'accueillir au moins 5 éoliennes, aucune des zones favorables situées sur le territoire de Rebecq ne devrait être considérée comme prioritaire.

🗨️ A l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

📍 habillage de fenêtres, stores (4.500 € HTVA)

📍 acquisition de 2 ensembles de cuisine pour des logements communaux (4.100€ HTVA)

📍 acquisition de mobilier urbain, 75 bollards et 15 poubelles (4.132,23 € HTVA)

🗨️ Par 11 OUI et 8 ABSTENTIONS, le Conseil approuve le **marché** suivant :

📍 désignation d'un auteur de projet pour le réaménagement de la Chapelle des Anciens Hospices (150.413,22 € HTVA)

🗨️ A l'unanimité, le Conseil renouvelle l'adhésion à l'organisation d'un achat groupé par SEDIFIN dans le cadre des **assurances**.

🗨️ A l'unanimité, le Conseil approuve la convention cadre de service entre la Commune et l'Intercommunale Imio, la convention particulière relative à l'annexe logiciel libre « gestion des organes délibérants » et la convention particulière relative à l'annexe logiciel libre « gestion du Programme Stratégique Transversal ».

🗨️ Par 11 OUI et 8 ABSTENTIONS, le Conseil approuve une **répartition des frais de fonctionnement du nouveau Centre Administratif** sur base d'une clef de 56,58% pour la Commune et 43,42% pour le CPAS (selon la surface de locaux occupés).

🗨️ A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement relatif à la **collecte en porte-à-porte des déchets verts**.

🗨️ Par 11 OUI et 8 ABSTENTIONS, le Conseil approuve la délibération du Conseil du CPAS du 28 octobre 2013 relative à l'avant-projet d'**extension et de transformation de la maison de repos** «La Résidence d'Arenberg ».

🗨️ Par 18 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve la seconde (service ordinaire) modification budgétaire 2013 du **CPAS**.

🗨️ Par 10 OUI et 9 ABSTENTIONS, le Conseil approuve le budget 2014 du **CPAS**.

🗨️ A l'unanimité, le Conseil acte l'absence de litige dans le cadre de la mise en œuvre du cautionnement du Directeur financier.

Compte-rendu du Conseil communal du 18 décembre 2013

À l'unanimité, le Conseil désigne Philippe HAUTERS, Patricia VENTURELLI, Grégory HEMERIJCKX, Jean-Luc WOUTERS et Sylviane MASY pour représenter la Commune auprès de l'Assemblée générale de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.

Par 12 OUI et 8 NON, le Conseil adopte le projet de contrat de concession de l'**exploitation de la taverne du complexe culturel et touristique appartenant à la Commune de Rebecq dénommée « Le Grand Moulin d'Arenberg »** et décide de lancer un appel public à candidatures, afin d'attribuer l'exploitation de cette taverne aux conditions fixées dans ladite convention. Un jury sera constitué pour remettre au conseil un avis motivé sur chacune des candidatures ; ce jury sera composé d'un représentant du secteur HoReCa, d'un représentant (non politique) du secteur du Tourisme et un représentant (non politique) du Centre Culturel de Rebecq, chaque groupe politique du Conseil communal étant invité à désigner un observateur. Voici les éléments sur base desquels le jury appréciera les candidatures et sur base desquels le conseil communal opérera son choix ;

la présentation d'un «business plan»

complet et détaillé portant sur une période de trois ans,

- l'expérience professionnelle,
- l'équipe et le curriculum vitae des membres du personnel,
- un projet de carte de menus et de boissons qui devront contenir les produits locaux,
- un projet de collaboration avec le Centre Culturel de Rebecq, qui assure les animations du complexe.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification du règlement de **circulation routière** relative au stationnement dans le centre du village.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de mise à disposition d'immeubles communaux avec l'**asbl Rail-Rebecq-Rognon** pour la saison 2014.

À l'unanimité, le Conseil ratifie les travaux, effectués par SEDILEC, de mise en souterrain des installations électriques de la Grand-Place (57.627 € HTVA) et de renouvellement des installations à la chaussée de la Genette.

À l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

- désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement de la Grand Place de Quenast (62.550,41 € HTVA)
- désignation d'un auteur de projet pour la réfection d'une partie de la Rue de l'Ecole (23.140,49 € HTVA)
- désignation d'un auteur de projet pour la réfection d'une partie de la Rue de l'Ecole et d'une partie de la Rue de la Station (19.008,26 € HTVA)
- désignation d'un auteur de projet pour la réfection de la Place de Bierghes (12.396,69 € HTVA)

À l'unanimité, le Conseil donne un accord de principe pour la **demande de subvention** auprès des services du SPW pour la création d'une zone d'immersion temporaire sur le Ri d'lesbecq. Le montant estimé s'élève à 202.940,10€ HTVA pour la variante 1 (sans palplanche - traitement des terres à la chaux) et à 233.375,10€ HTVA pour la variante 2 (avec palplanches).

Par 12 OUI et 8 NON, le Collège fixe la nouvelle échelle des grades légaux.

Compte-rendu du Conseil communal du 30 janvier 2014

À l'unanimité, le Conseil désigne Angelina DIPAOLOA, en qualité de représentante de la Commune de Rebecq au sein de l'**ALE**, en remplacement de Christian MAHY, démissionnaire.

Par 10 OUI, 8 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil vote le nouveau règlement relatif au **prêt de matériel**.

Le Conseil prend connaissance de la décision du Collège provincial du 5 décembre 2013 approuvant la désignation de Monsieur François Pons, juriste au sein du service des affaires générales en qualité de **fonctionnaire sanctionnateur** auprès de Mesdames Bénédicte DOCQUIER et Audrey PAQUE, elles-mêmes juristes au sein du service des Affaires Générales de la Province du Brabant wallon.

À l'unanimité, le Conseil approuve les modifications suivantes du **règlement de circulation routière** :

- sécurisation des piétons et réglementation de la circulation en sortie du parking d'Arenberg.
- mise en œuvre des sens uniques limités (voiries où le SUL est mis en œuvre).
- signalisation de la circulation sur l'îlot au croisement de la Rue des Agaces et de la Rue Maurice Lange.

Par 18 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve la modification suivante du **règlement de circulation routière** :

- mise en œuvre des sens uniques limités (voiries où le SUL n'est pas mis en œuvre).

À l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

- Travaux de gunitage au Pont de l'Anglais (12.396,69 € HTVA)
- Entretien de voiries, pose de revêtement hydrocarboné 2014 (82.644,62 € HTVA)
- Repas scolaires 2014/2015 à 2016/2017, 3 ans (155.610,00 € HTVA)

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2012 de la **Commission locale pour l'énergie**.

À l'unanimité, le Conseil décide de mettre un fond de caisse de 100 € à disposition des agents du service Secrétariat afin qu'ils puissent répondre aux paiements qu'ils reçoivent dans le cadre de leurs fonctions.

Carnaval de printemps

La 17ème édition du Carnaval de Rebecq aura lieu le dimanche 6 avril. Le cortège traversera les villages de Quenast et Rebecq, par conséquent, certaines rues seront fermées à la circulation durant la journée.

Le stationnement sera interdit Chemin du Croly (depuis le Try à Fourche), Place du Centenaire, Grand Place de Quenast, Grand Place de Rebecq ainsi que dans les rues où passe le Cortège.

12h00 : Rassemblement des chars entre le Chemin du Croly (Try à Fourche), la Place du Centenaire et la Grand Place de Quenast.	Ces rues seront fermées à la circulation de 11h à 17h
14h00 : Départ Grand Place de Quenast Rue du Faubourg	
Rue de Rebecq - Rue Urban - Rue Trieu du Bois - Rue du Pont Rue Docteur Colson - Sentier tout blanc - Sentier de la Houillère	Ces rues seront fermées à la circulation de 14h à 21h
Rue E. Solvay Grand Place de Rebecq	Ces rues seront fermées à la circulation de 15h à minuit.

A partir du samedi 5 avril à 13h et jusqu'au lundi 07 avril à 08h, la circulation sera rétablie dans les deux sens Ruelle Al'Tache.



Le Carnaval des Enfants aura lieu le samedi 5 avril de 14h à 18h (l'accueil des enfants se fera dès 13h pour un grimage gratuit). Le cortège partira de la Salle de l'Ancienne gare, empruntera la Rue du Pont, la Rue Dr Colson, la Grand Place, puis retour par le même chemin pour la salle de l'Ancienne gare. Ces rues seront fermées à la circulation entre 14h et 18h et le stationnement y sera interdit



TRÈS BON CARNAVAL À TOUS !



Le Conseil Consultatif Communal des Aînés : Les aînés à l'honneur...

Suite à l'obtention d'un subside dans le cadre de l'appel à projet «Ville/commune/région amie des Aînés» financé par la Région wallonne, 22 bancs ont ainsi été placés, d'une part à certains arrêts de bus du Proxi-bus, favorisant la mobilité des plus âgés et oeuvrant à la lutte contre l'isolement relationnel, et d'autre part le long du parcours du Petit Train du Bonheur pour encourager l'activité physique des aînés en leur offrant une promenade adaptée.

Du point de vue culturel, le subside a également permis de programmer des artistes professionnels au sein du Thé Dansant en 2013 et force est de constater que cette activité ne cesse de se dynamiser!

Concerto à 5 € : 2 jours de folie !

Pour sa 10^{ème} édition, le festival de musique Concerto à 5€ se déroulera pour la première fois de son histoire sur deux jours. Le samedi 21 et dimanche 22 juin 2014, ce sont pas moins de 12 groupes et DJs qui se produiront sur la scène du stade vélodrome de Rebecq !

Cette aventure, débutée en mai 2005 dans le cadre du

jumelage avec Monghidoro (Italie, province de Bologne), prend chaque année plus d'ampleur. De 120 festivaliers en 2005, nous sommes passés à 12.000 en 2013 dans un climat convivial et sécurisé. Le Concerto draine en effet un public varié, tant au niveau des âges que des goûts musicaux, dans une ambiance familiale

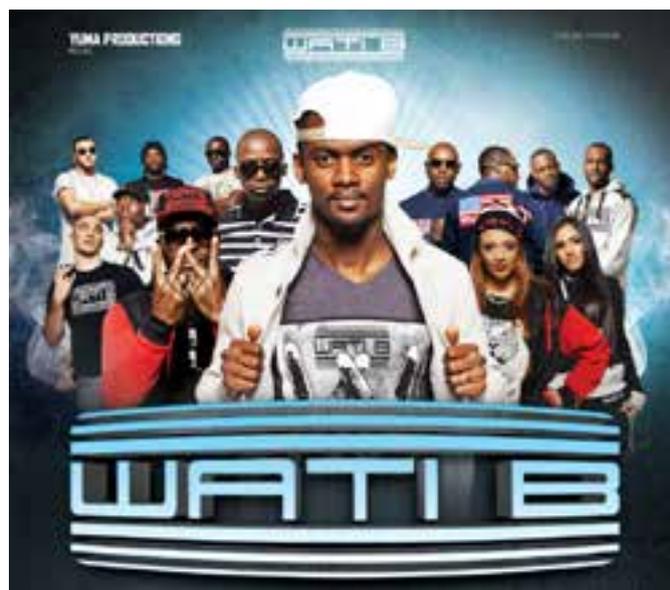
Samedi 21 juin :

De nombreuses têtes d'affiche et DJ'S belges se succéderont : **WATI B All Stars** (Collectif de **Sexion d'assaut**), **Quentin Mosimann**, **Machiavel**, **Noa Moon**, **DJ Arnos**, sans oublier les Rebecquois **DJ HMD**, **The Replay**

Dimanche 22 juin : la fête nationale avant l'heure

Cette journée aura pour objectif de fédérer et de mettre en avant l'unité de la Belgique. Notre pari est de réunir des milliers de personnes autour du drapeau belge, avec les meilleurs artistes de la scène festive : **Suarez**, **le grand Jojo** avec ses musiciens et danseuses brésiliennes, **Sttella**, les **Gauff's**, **DJ Miss Roxx**, **DJ AG**. Par la même occasion, nous permettrons à nos festivaliers de bénéficier de la **diffusion sur écran géant, du deuxième match qualificatif, pour les 1/8 de finale de la Coupe du Monde de notre équipe nationale**. « Tous ensemble derrière notre équipe nationale ».

Les Pass à 10 € pour les 2 jours sont en prévente notamment auprès de votre Administration communale (Rue Dr Colson 1) du lundi au samedi de 8h45 à 11h45 et le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30.





Le mot de la présidente du CPAS

L'emploi est un enjeu majeur à notre époque... Trouver un logement, un toit, se nourrir, s'occuper de ses enfants et pouvoir leur offrir l'essentiel : tant de choses qui deviennent très compliquées sans revenus fixes et suffisants.

On aurait tendance à dire « qui veut, peut »... Pourtant c'est parfois autrement plus ardu ! Formation, expérience, aides à l'emploi, tant de mots souvent entendus, répétés... Tant pour trouver le collaborateur adéquat dans le chef de l'entreprise

que la réponse négative reçue par postulant non retenu... Le parcours est plus difficile que ce qu'on imaginait et les nombreux refus finalement désenchantants...

Toutefois il faut garder espoir et continuer. Pour vous aider, le CPAS a développé depuis plusieurs années un atelier Emploi dont vous trouverez tous les renseignements ci-après...

Au plaisir de vous rencontrer,
Sophie KEYMOLEN

Atelier de recherche d'emploi à la Maison des Jeunes

Le service insertion du CPAS organise des ateliers de Recherche Emploi un mercredi sur deux, de 9h30 à 12h, dans les locaux de la Maison des Jeunes (Avenue Behault, 3C - à côté du Tennisland).

Ils s'adressent à toute personne en recherche d'emploi, qu'elle soit bénéficiaire d'allocations de chômage ou d'insertion, du revenu d'intégration ou sans revenu.

Des ordinateurs sont mis à votre disposition, pour vous permettre d'effectuer des recherches d'emploi sur Internet et vous familiariser avec l'outil informatique, les envois par mail, l'enregistrement sur une clé USB, les inscriptions de CV en ligne, etc.

Les ateliers vous permettent également de rédiger ou améliorer votre CV, préparer une lettre de motivation et répondre, avec notre aide, à des offres d'emploi. Les participants sont

orientés vers différents sites de recherche autres que le site du Forem et reçoivent des conseils pour mieux utiliser des sources d'information comme les journaux, encarts publicitaires ou la liste des commerces et entreprises de la région.

Nous avons des contacts réguliers avec les entreprises locales dans le cadre de nos missions d'emploi, ce qui nous permet d'ailleurs de donner régulièrement, durant les ateliers, des informations sur des emplois vacants dans la région.

Nous vous aidons à préparer votre entretien, anticiper les questions et préparer au mieux vos réponses.

Dates des prochains ateliers : 02/04, 30/04, 14/05, 28/05, 11/06, 25/06.

Renseignements et informations : Marc De Smet - agent d'insertion - 0489/31.82.92.

Les repas à domicile

Le service livre chaque jour du lundi au vendredi plus de 45 repas, comprenant potage, plat, dessert. Le prix varie en fonction des revenus (de 6 € à 8 €).

Infos : Mme Cools 067/63.63.79 de 13h à 16h30 à l'exception du mercredi.

Dernière minute

Village fleuri : Rebecq primé !

La Commune de Rebecq a investi en 2013 dans une opération de fleurissement, afin d'embellir vos espaces publics. Malgré nos petits moyens, nos services ont réussi à créer des petits parterres de qualité, rendant les entrées de nos villages plus accueillantes à moindres frais. Nous avons rentré notre candidature dans le cadre de l'opération provinciale « Villes et Villages fleuris » et nous avons le plaisir de vous annoncer que Rebecq a été distinguée d'une « Fleur », label de qualité. Cette année, le fleurissement sera encore amélioré, afin de garnir de plus en plus de rues, petit à petit.

Guide communal : un outil précieux

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le nouveau Guide communal, un petit livret très pratique reprenant de nombreuses coordonnées utiles ainsi qu'un descriptif des différentes procédures à suivre pour vous aider dans vos démarches administratives. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à en demander un exemplaire auprès du Service Accueil de la Maison communale.



Votre marché du vendredi

Pour qu'une belle tradition perdure!

Voilà plus de 150 ans, au bas mot, qu'existe notre marché hebdomadaire ! En 1860, le marché se tenait sur la partie basse de la place, la Grand Place étant occupée par l'église et le cimetière. Le lundi et le vendredi, un marché aux légumes, fruits, beurre et fromage, permettait aux fermiers et possesseurs de jardins potagers de proposer leur production ou les animaux de leur basse-cour. Des caves du café « Le Casino » (à ce jour Le Morreale), un placier sortait tréteaux et planches, l'ouverture et la clôture du marché étant signalées par la cloche. En 1879, l'ouverture de la gare de Rebecq a vu débarquer des colporteurs avec des costumes, draps, tapis, vaisselle et toutes choses que le Rebecquois ne trouvait pas dans ses commerces locaux !

Le marché du lundi a disparu avant la guerre 14-18 alors que celui du vendredi s'est développé avec l'apparition de véhicules magasins amenés par des artisans proposant vannerie, échelles et autres produits du bois. Des réparateurs de « tout et n'importe quoi » (parapluie, casserole trouée, etc.) ou des soigneurs de dents et autres vendeurs de potions magiques ont complété l'offre au fil des ans, pendant que le crieur de service faisait les annonces publiques. Avec les années 50, on a vu fleurir les échoppes de disquaires, bouquinistes, stocks américains, fleuristes et produits d'Espagne ou d'Italie.

De nos jours, malgré l'influence des centres commerciaux, le marché revit. Son authenticité et sa convivialité en font un endroit de rencontre privilégié et fort agréable ! Voisins, amis et commerçants s'y échangent bonnes et moins bonnes nouvelles ..., expression incomparable d'un attachement au «vivre ensemble» ! L'offre actuelle, présentée ci-après, est attrayante et nous nous efforcerons de l'élargir, prioritairement de



produits n'étant pas ou plus proposés par le commerce local. En allant au marché, l'occasion vous est donnée de compléter vos courses chez le commerçant local qui, lui aussi, mérite d'être reconnu dans ses efforts de garder un commerce de proximité, convivial, bien utile et tellement apprécié !!! Venez « vivre » le marché, ses petits moments de bonne humeur, chaque vendredi, Grand-Place à Rebecq, de 7h30 à 13h !

Vos marchands ambulants :

Produits de la ferme :	Bernard et Delphine Bartholomé (Rebecq)
Boucherie :	Rita Blommaert
Charcuterie italienne :	Salvatore Cacci
Fleurs :	Geneviève Cambier
Produits textiles :	Walter De Geyndt
	Robert et Delphine Durant
Poissonnerie :	Mounir Fellah
Légumiers :	Schooneyt Sylvie
	Dell'Aiera Natalina
Chaussures :	Christian Ricour (Rebecq)
Boulangerie :	Maryline Sirault
Confiserie :	Paul-Marie Verriest
Hamburger :	Chez Betty
Rideaux-napperons :	De Paoli Giuletta
Produits d'entretien :	Vandoorne Christine
Bijoux, écharpes, ... :	Xenipopoulos Christophe
Mobigrill :	Fabrice Frison

Un grand merci à Gilbert Hautenauve, Président du Rewisbique, pour son support documentaire.



Prime communale : Intervention dans les frais de télévigilance

La prime peut être accordée à toute personne âgée isolée, personne handicapée, personne convalescente ou personne malade de longue durée utilisant un système de télévigilance. La demande d'intervention doit être introduite au Secrétariat sur base du formulaire spécifique (téléchargeable sur le site www.rebecq.be ou disponible au service Accueil de la Commune sur simple demande au 067/28.78.11). L'intervention prend cours à partir du premier mois suivant la date d'introduction de la demande.

Les personnes inscrites bénéficient d'une intervention communale d'un montant maximum de 7,50€ par mois, par personne isolée sur base des extraits de compte du paiement du système de télévigilance. Les preuves de paiement peuvent être envoyées mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

Tribune politique

Le R.O.I. du Conseil communal prévoit l'édition d'un bulletin d'informations communal, le présent Rebecq à la Une, qui paraît au minimum 5 fois par an et peut être complété de numéros spéciaux en fonction de l'actualité. Ce journal communal comprend toute information d'intérêt communal, ainsi que les communications des membres du Collège communal dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir une tribune politique dans les pages du journal communal, accessible aux groupes politiques démocratiques.

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- les groupes politiques démocratiques ont accès à chaque édition du bulletin communal à l'exception des numéros spéciaux et à l'exception de la période électorale communale, dans la rubrique « Tribune politique thématique » ;
- les groupes politiques démocratiques disposent d'un égal espace d'expression et du même traitement graphique ;
- chaque groupe peut transmettre son texte, limité à 1600 caractères espaces compris ;
- l'insertion des articles est gratuite pour les groupes politiques concernés.



La fermeture de l'Office du Tourisme, dont les missions ont été reprises au niveau de l'Accueil de la Maison communale, a fait grand bruit, ce qui nous étonne.

En effet, à l'heure des restrictions budgétaires dans toute l'Europe, nous avons souhaité rationaliser au mieux les services communaux. L'ouverture de la nouvelle Maison communale au centre du village était une opportunité : le service Accueil peut accueillir aussi bien le citoyen rebecquois visitant son administration que le touriste curieux de découvrir notre commune. Toutes les visites proposées antérieurement sont maintenues (Carrières, Moulins, Musée de la Bière, Musée du Porphyre, tour guidé du village en car ou à pied, visite chez l'apiculteur, ferme pédagogique...), de même que les collaborations précieuses avec la Maison du Tourisme du Roman Pais, sans oublier, notre Petit Train du Bonheur, l'asbl Rail-Rebecq-Rognon, pour laquelle nous venons d'obtenir un subside provincial important, qui permettra la remise en état des voies. D'autres travaux sont programmés avant l'ouverture de la saison : gunitage du Pont de l'Anglais, curage des fossés, placement de bancs le long de la voie, remise en état des quais...

Il faut savoir que la dénomination « office du tourisme » ne génère aucune subvention, mais impose de très nombreuses heures d'ouverture le week-end, ce qui génère des frais importants en matière de personnel. La Maison communale étant ouverte au public le samedi, le touriste y sera accueilli avec le sourire, mais à moindre coût pour la collectivité !

Dimitri, Patricia, Léon, Jean-Paul, Grégory, Patrick, Giovanna, Lorraine, Gilbert, Alain et Chantal.

www.actioncommunalerebecq.be



Nos régions, toutes proches, sont souvent sous-estimées par le touriste alors qu'elles présentent de nombreux atouts : peu d'impacts énergétique et polluant, opportunités pour l'emploi local, notamment dans l'horeca.

De ce point de vue, Rebecq dispose d'indéniables atouts touristiques qui méritent d'être valorisés :

- nos Carrières de Porphyre dont la pierre est mondialement connue
- nos remarquables Moulins, Musées et Maison de la Bière avec en vitrine nos brasseries, très réputées au-delà de nos frontières,
- notre patrimoine historique, dont ses enfants devenus célèbres tels Ernest Solvay et la famille d'Arenberg,
- nos églises et leurs richesses à découvrir,
- nos gîtes à la ferme avec la promotion de nos producteurs et produits locaux,
- nos paysages bucoliques invitant à la promenade, dans la superbe Vallée des Oiseaux traversée par les pittoresques méandres de la Senne que l'on peut admirer du Petit Train du Bonheur, fleuron de notre tourisme rebecquois et de l'ouest du Brabant wallon.

La suppression de l'Office du Tourisme, pour raison budgétaire, oblige le Collège communal à la réflexion avec les acteurs locaux pour redéployer notre tourisme local qui mérite toute notre énergie et pourquoi pas, aussi, vos idées et suggestions que nous vous invitons à partager avec nous !

Notre volonté est évidente de remettre, à toute vapeur, notre R.R.R. et notre tourisme local à niveau avec la précieuse promotion de la Maison du Tourisme du Roman Pais, comme en témoignent les 30.000 euros de subsides, obtenus à cet effet, de la Province du Brabant Wallon !

Axel Demol, Hervé Meersschaut, Philippe Hauters, Michel Tondeur, Sophie Keymolen, Cédric Debroe

www.mrrebecq.be

Thème choisi par le Conseil communal : le tourisme

Ces textes/articles :

- ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit ;
- ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ;
- doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ;

- doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ;
- être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Par ailleurs, les textes doivent respecter le thème préalablement défini par le Conseil communal, et ce afin de permettre au lecteur de comparer les points de vue.



Faut-il encore croire au Tourisme à Rebecq ? Personne n'en disconvient : le tourisme est facteur de développement social, culturel et économique.

Actuellement, le touriste, plus démuné, est plus exigeant : il recherche la qualité, l'authenticité. Le retour aux sources, aux produits du terroir est une de ses préoccupations. Le tout, sans trop vider son portefeuille ! Cette description s'adapte précisément à l'offre que notre localité propose. Il est donc intéressant que nous réunissions tous les acteurs impliqués dans ce domaine pour une concertation générale.

Quelques pistes :

- Faire l'inventaire de nos ressources effectives (humaines, culturelles ou matérielles).
- Déterminer notre vision à long terme en n'oubliant pas l'esprit d'innovation dans un climat de plus en plus concurrentiel.
- Décliner le tout en objectifs en se préoccupant de la demande des consommateurs.

Il reste à insuffler l'énergie nécessaire à leur réalisation concrète. Pour cela, il est indispensable de croire en notre histoire, en notre spécificité locale pour valoriser notre image. Nous nous devons de collaborer avec la maison du tourisme et le commissariat général wallon. Du pain sur la planche pour toute personne motivée, à l'opposé de l'attitude de retrait et de désaffection. Le tourisme doit se concevoir à partir de l'intervention de personnes qualifiées, motivées, dévouées, prêtes à se plier aux nécessités d'adaptation et d'innovation. Tous les espoirs sont permis, encore faut-il disposer des indispensables moyens. C'est en tout cas notre espérance pour le bien de Rebecq.

Marino Marchetti et vos élus.



Une manière d'arrêter la transformation de Rebecq en banlieue-dortoir est le développement d'une offre touristique axée sur la valorisation du patrimoine bâti et naturel et des atouts des habitant-e-s.

Notre village en possède: site historique des moulins d'Arenberg et hospice, vallée de la Senne, paysages superbes et nombreux sentiers, carrière unique en Europe, Petit train, vergers et brasseries, artistes et artisans. Mais ce qui manque, c'est une carte touristique bien diffusée, un service d'accueil et d'animation touristique accessible, des modes «doux» de déplacement et le soutien aux activités publiques des organisations et entreprises locales. Cela implique une politique de suivi, d'animation et de diffusion, assurée par les services publics et la population.

ECOLO soutient une compétence échevinale pour le tourisme, un service ou office du tourisme, une commission «Tourisme» et des liens avec les organisations locales et les institutions touristiques extérieures.

Un accueil touristique adapté à la taille et aux atouts de Rebecq améliorera la qualité de vie (en développant marche et vélo, en multipliant les espaces de loisirs et de convivialité), le cadre de vie (en soignant le patrimoine bâti et naturel) et le développement d'un secteur d'emploi local justifié dans notre contexte économique d'élevage et de cultures, de carrières, de brasseries et d'arboriculture.

Un village ouvert à un tourisme humain et de qualité renvoie à sa population une fierté qui donne de l'énergie et de la confiance en l'avenir et aux autres.

La Locale ECOLO de Rebecq (<http://www.rebecq.ecolo.be/>)

Stationnement dans le Centre de Rebecq

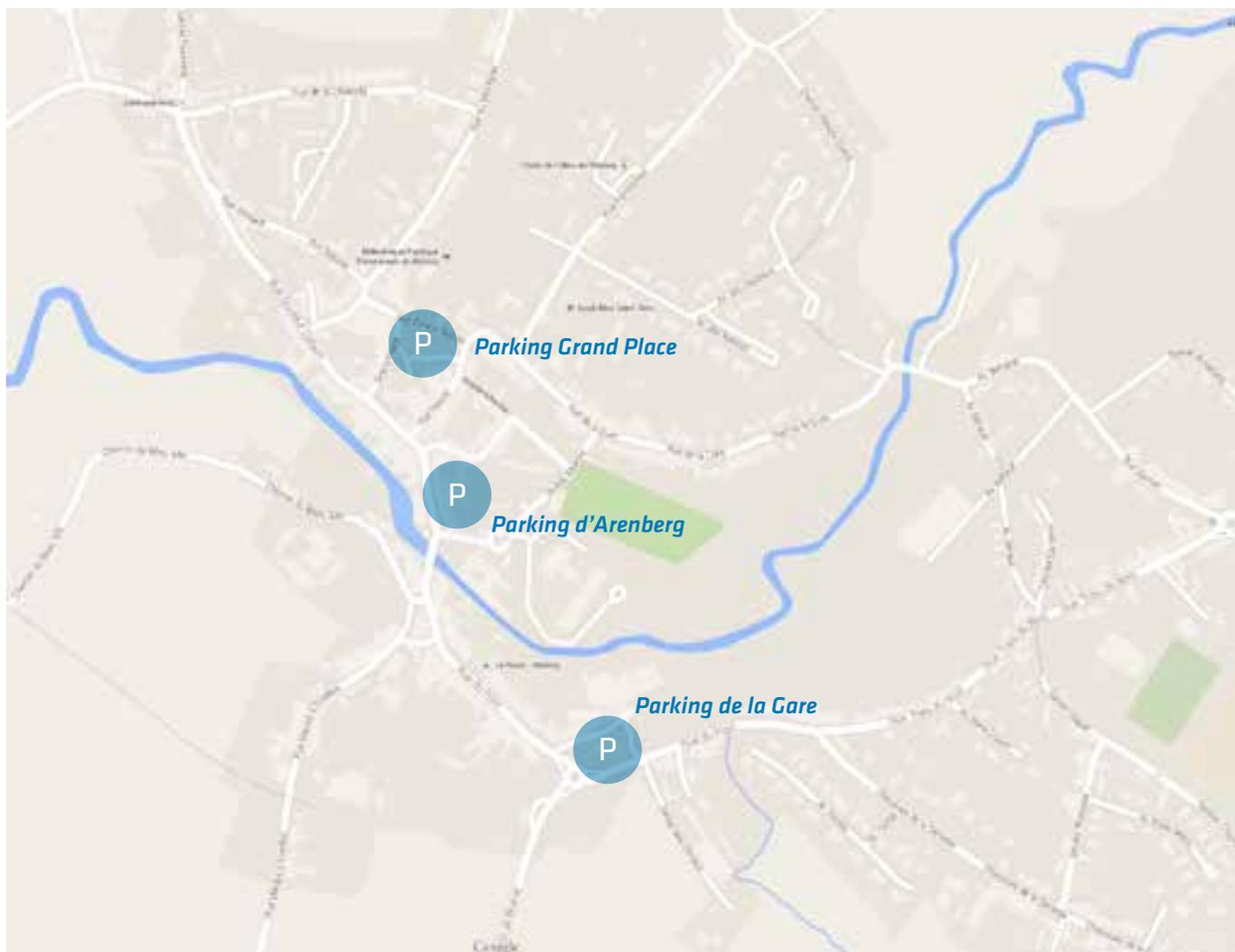
Le stationnement dans le centre de Rebecq a été entièrement repensé, de manière à favoriser l'accès aux commerces. Ce projet participatif sera matérialisé dans les prochains mois. Lorsqu'on touche aux questions de mobilité, les procédures

sont souvent longues et complexes, toutes les dispositions prises par le Conseil communal devant ensuite être validées par notre tutelle régionale avant d'être mises en oeuvre. Voici un résumé de ce qui sera réalisé :

Les parkings

Une signalisation des parkings sera mise en place, mentionnant leur dénomination officielle et le nombre d'emplacements. Le centre dispose de +/- 218 emplacements de stationnement gratuits, disposés comme suit :

- Parking Grand Place : 70 emplacements
- Parkings de la Gare : 66 emplacements dont 13 vont être convertis en stationnements à durée limitée
- Parking d'Arenberg : 62 emplacements + 20 nouveaux emplacements créés face à l'ancienne grange. Cette nouvelle zone de stationnement sera aménagée plus durablement, grâce notamment à un subside de 30.000 € de la Province du Brabant wallon.



Zone bleue

Les emplacements de la zone bleue seront marqués au sol afin d'optimiser l'espace de ces zones. La zone bleue limitée à 60 minutes sera étendue sur le Parking de la Gare (aux 13 emplacements de l'Ancienne Gare) et sur le Parking d'Arenberg (aux 20 emplacements de la partie avant du parking). Pour rappel, en zone bleue limitée à 60 minutes, il y a lieu d'apposer le disque de stationnement les jours ouvrables de 9h à 18h. Pour les PMR, la carte PMR remplace le disque.



Les emplacements pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Deux emplacements seront réservés sur les Parkings de la Gare à côté du wagon. Deux emplacements PMR ont été créés à l'entrée de la nouvelle Maison communale. Pour des raisons de sécurité, l'emplacement situé devant l'opticien Rue Dr Colson sera déplacé sur le côté opposé de la voirie. L'emplacement situé devant la pharmacie Rue Dr Colson sera supprimé.

Les zones de livraison

Les emplacements situés devant la Taverne seront convertis en zone de livraison. Une zone de livraison sera mise en place devant la Supérette Rue Dr Colson.

Aménagement de la zone de stationnement Rue du Pont (carrefour Rafeira)

Deux emplacements seront limités à 15 minutes. Les dix autres emplacements seront des stationnements longue durée et seront tracés au sol.

Stationnement pour vélos

Des équipements pour courte et longue durées sont au programme. Quarante-deux arceaux pour vélos seront installés en 16 lieux différents de la Commune (dont 8 dans le centre de Rebecq). Un abri vélos couvert a été installé sur le parking d'Arenberg. Il compte dix emplacements et est destiné tant aux employés de l'administration qu'au public. Ce projet a été réalisé notamment grâce à un subside de 7.334,06 € de la Province du Brabant wallon.



Philippe HAUTERS,

Echevin du Commerce

Quelques questions ...

Pourquoi ce projet de réaménagement du stationnement dans le centre du village ?

L'Administration communale se devait de répondre aux inquiétudes des commerçants du centre : l'accueil du client est en effet essentiel et il commence par... le stationnement !

Quelles réponses le Collège apporte-t-il à ces inquiétudes ?

Elles sont multiples : nous voulons améliorer la rotation des véhicules en augmentant le nombre de places de stationnement en zone bleue (durée limitée), améliorer la visibilité des parkings existants grâce à une signalétique adaptée et augmenter la capacité du parking d'Arenberg en aménageant la zone située devant la grange.

Il s'agit d'un projet participatif.

Effectivement, les commerçants ont été associés à la démarche et participeront également à une campagne de sensibilisation au respect de la zone bleue, via l'association des commerçants en passe de se recréer. Je souhaiterais également saluer le travail du service Aménagement du Territoire dans la conception de ce projet bien nécessaire et complémentaire au dynamisme de nos commerçants.

Agenda (suite de la page 24)

 **S 26 / D 27**

FÊTE DE L'AMITIÉ

De l'asbl « Club Handicapés la Main dans la Main » À la Salle communale de Wisbecq. Infos et réservations : 067/63.74.87 ou 0476/94.27.43

 **D 27 14h-17h**

ATELIER CRÉATIF

En collaboration avec Vie Féminine. Diverses activités
PAF : 10 € / séance. Chemin Planche Quévit 42
Infos : 0475/38.19.11

 **D 27 15h**

MATCH DE FOOT

US.Rebecquoise – RRC.Waterloo A

MAI

 **V 02 21h10**

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisportss
Ajax Rebecq / Futsal Chimay

 **S 03 / D 04**

REPAS DU MEMORIAL

De l'association « Mémorial de Rebecq » À la Salle communale de Wisbecq. Réservation & Infos : 067/638.991 ou 0479/245.148

 **S 03 / D 04**

REPAS SPECTACLE

De l'action communale. A la Salle communale de Quenast.

 **V 09 au D 25**

EXPOSITION « LAÏOS »

Au Moulin d'Arenberg. Entrée libre. Vernissage le 09 à 19h30. Infos : CcR 067/63.70.67

 **S 10**

JOURNÉE CHAMPÊTRE

Organisée par RE Nouveau
À l'Espace du Petit Moulin

 **S 10 14h30**

HEURE DU CONTE

Organisé par et à la Bibliothèque. Pour les enfants à partir de 4 ans. Infos : 067/63.62.25

 **S 10 18h-23h / D 11 12h-16h**

KERMESSE DES GILLES

Organisée par « Les Claps Chabots et leurs Paysannes »
Avec Brochettes géantes et boulettes sauce tomates
À la Salle du Cercle
Infos et réservations : 0474/78.82.13

 **Ma 13 20h**

REUNION VIE FEMININE

Au Centre culturel de Rebecq
Infos : 067/63.80.98

 **Ma 13 14h**

REUNION 3X20 WISBECQ

À la Salle communale de Wisbecq

 **Me 14 16h**

EXPOSITION ET SPECTACLE DES ATELIERS RECRE ACTIFS

À l'Ecole communale de la rue du Montgras. Entrée libre
Infos : CcR 067/63.70.67

 **V 16 16h30-20h00**

DON DE SANG

De la Croix Rouge. À la Résidence d'Arenberg. 1 rue Dr Colson

 **D 18 8h-18h**

BROCANTE

Des Croix de feu

 **Me 21 14h30**

CINE CLUB JUNIOR « EPIC »

À la Salle communale de Quenast
PAF : 2 € Infos : 067/63.70.67

 **Me 21 14h**

RENCONTRE DES JEUNES AÎNÉS

À l'Ancienne gare de Rebecq.

 **J 22 13h30**

THE DANSANT

Avec les Rossignols de la scène
À la Salle communale de Quenast
PAF : 4€ tarte et café compris
Infos : CcR 067/63.70.67

 **V 23 16h30-19h30**

DON DE SANG

De la Croix Rouge
Salle communale de Quenast
11 chemin du Croly

 **S 24 14h-17h**

ATELIER D'ÉCRITURE

De textes courts. Organisé par et à la Bibliothèque. À partir de 14 ans
Infos : 067/63.62.25

 **S 24**

SOUPER SPAGHETTI

Du Ju-Jutsu et Ko-Bu-Jutsu Club
À la Salle communale de Wisbecq

 **D 25 14h-17h**

ATELIER CRÉATIF

En collaboration avec Vie Féminine
Diverses activités. PAF : 10 € / séance
Chemin Planche Quévit 42
Infos : 0475/38.19.11

 **D 25 8h-14h**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES, FÉDÉRALES ET RÉGIONALES

 **Me 28**

70 ANS DE LA CHUTE DU LANCASTER

Au Mémorial du Stoquois

 **V30 et S31**

RUE HAUTE EN FÊTE (SOIRÉE LE VENDREDI, BROCANTE LE SAMEDI DE 7H À 18H, PUIS BARBECUE

Du Ju-Jutsu et Ko-Bu-Jutsu Club
À la Salle communale de Wisbecq

JUIN

 **V 6, S 7 et D 8**

TOURNOI AJAX

Vendredi 6 juin : Soirée 80's
Samedi 7 juin : Écran géant pour le match Belgique – Tunisie suivi d'une soirée « En route vers la coupe du monde »

Dimanche 8 juin : Tournoi vétérans et jeunes (finale vers 18h30)
Barbecue et Château gonflable les trois jours.

Tournoi de pétanque le samedi et dimanche à partir de 13h.

 **S 07 20h**

SPECTACLE HUMOUR

« Quand tu seras petite » De et par Renaud Rutten. À la Salle communale de Quenast PAF : 18 € réservations souhaitées. Infos : CcR 067/63.70.67

 **Ma 10 20h**

REUNION VIE FEMININE

Au Centre culturel de Rebecq
Infos : 067/63.80.98

 **Ma 10 14h**

REUNION 3X20 WISBECQ

À la Salle communale de Wisbecq

 **S 14 14h30**

HEURE DU CONTE

Organisé par et à la Bibliothèque
Pour les enfants à partir de 4 ans
Infos : 067/63.62.25

 **Me 18 14h30**

CINE CLUB JUNIOR

« Les Schtroumpfs 2 » À la Salle communale de Quenast
PAF : 2 € Infos : CcR 067/63.70.63

 **J 19 13h30**

THE DANSANT

Avec Jacquy et Rob
À la Salle communale de Quenast
PAF : 4 € tarte et café compris
Infos : CcR 067/63.70.67

25 mai 2014 : Elections européennes, fédérales et régionales

Comment émettre un vote valable ?

Pour être valable, votre vote doit être émis au sein d'une seule liste. Cela peut se faire de 2 manières différentes :

- Par un vote dans la case située en tête d'une liste (vote de liste)
- Par un vote dans la case située à côté du nom d'un ou de plusieurs candidats (vote nominatif)

Si vous émettez à la fois un vote de liste et un ou plusieurs votes nominatifs au sein de cette liste, le vote de liste ne sera pas pris en considération.

Si vous émettez des votes (de liste ou nominatifs) sur des listes différentes, votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

Le vote par procuration

En Belgique, le vote est obligatoire. Il se peut que, pour une raison ou une autre, vous soyez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote pour accomplir votre devoir électoral. Il vous est néanmoins possible de voter en donnant procuration à un autre électeur.

Dans quels cas ?

- 1) maladie ou invalidité (cette incapacité est attestée par un certificat médical)
- 2) raisons professionnelles ou de service (cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par votre employeur)
- 3) vous êtes étudiant (cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par l'établissement que vous fréquentez)
- 4) vous êtes en vacances à l'étranger le jour du scrutin (cette impossibilité est attestée par le bourgmestre de votre Commune sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où vous vous trouvez dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative, sur la base d'une déclaration sur l'honneur auprès du bourgmestre).
- 5) Vous exercez la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain, vous êtes incarcéré ou parce

qu'il vous est impossible de venir voter pour des raisons religieuses.

À qui pouvez-vous donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à n'importe quel autre électeur. Un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration. L'électeur à qui vous avez donné procuration doit voter dans le bureau de vote où vous deviez aller voter. **Un électeur belge ne peut désigner comme mandataire qu'un autre électeur belge** et non pas un électeur ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne puisque celui-ci ne peut voter pour l'élection de la Chambre et du Parlement de région/communauté. (En revanche, un électeur ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne peut très bien désigner un électeur belge en qualité de mandataire.)

Que devez-vous faire pour donner procuration ?

Vous devez d'abord compléter le formulaire que vous trouverez sur le site www.elections.fgov.be ou que votre Administration communale peut vous fournir gratuitement. Ce formulaire est facile à compléter et il suffit d'y annexer l'attestation. La procuration peut être donnée jusqu'au jour de l'élection ou, dans le cas de vacances à l'étranger, jusqu'à la veille du scrutin.

Que doit faire l'électeur à qui vous avez donné procuration ?

Le jour du scrutin, le mandataire doit, pour pouvoir exercer la procuration dans le bureau de vote où vous deviez vous rendre, être en possession

- 1) du formulaire de procuration complété et signé ;
- 2) du certificat y afférent ;
- 3) de sa propre convocation et
- 4) de sa carte d'identité.

Il peut cependant être utile pour le mandataire de disposer également de votre convocation afin de savoir dans quel bureau de vote il doit se rendre.

Dernière minute

Plaines de vacances – Inscriptions le 26 avril

La Commune et le CPAS organisent chaque année des plaines durant les vacances d'été. Cette année, les plaines se dérouleront du 7 juillet au 22 août. Vous aurez l'occasion d'inscrire vos enfants sur le site Internet de la Commune : www.rebecq.be, le samedi 26 avril de 09h à 18h ou au service population de l'Administration communale de 9h à 10h. Pour plus d'informations, vous recevrez un Rebecq à la Une spécial été 2014 !

Rebecq fête une centenaire

Le samedi 25 janvier 2014, le Collège communal de Rebecq a fêté le **centenaire de Marie-Pierre Joinneau-Cornelissen**, une figure de la vie rebecquoise, qui a marqué le village de son empreinte au fil de ce siècle de vie ! Tour à tour enseignante, directrice d'école à la rue Haute, animatrice et conservateur du Musée d'Arenberg lorsqu'elle fut retraitée, elle a toujours participé activement à la vie associative locale (Petit train du bonheur, syndicat d'initiative, centre culturel...). Elle a développé un programme d'exposition dans le Grand Moulin, attirant jusqu'à 10.000 visiteurs chaque année à Rebecq. Elle

a notamment été partie prenante dans la restauration de l'Espace du petit Moulin, obtenant le mécénat des Carrières de Quenast pour un montant de plus de 6 millions de francs belges. Elle fut décorée de l'Ordre du Mérite touristique de la Communauté française.



La Régie technique travaille pour vous



Pose d'une nouvelle rambarde Planche des Vaches à Quenast



Création d'une zone de stationnement Rue de la Gendarmerie



Placement de columbarium dans les cimetières (ici Wisbecq)



Création de nouveaux trottoirs Avenue des Rokètes et Avenue des Cayoteux



Placement d'écorces sur la Grand Place



Plantations dans les pelouses de dispersion (ici Quenast)



Nettoyage et propreté (ici la Petite Ecole Bleue)



Pose de nouvelles grilles Chemin du Stoquois



Profilage de talus et fossés (ici Chemin Marais Bourleau)



Placement d'un abri vélos sur le parking d'Arenberg

Le point sur les travaux

Travaux en cours...

- **Création d'une zone de stationnement le long de la rue de la Gendarmerie.** Les travaux ont débuté en janvier 2014 et seront très prochainement terminés.
- **Sentier de Rebecq :** rénovation du réseau d'égout et des voiries. Les travaux s'achèvent, nous entrons dans la dernière phase du chantier.

Travaux réalisés...

- **Réfection des trottoirs avenue des Cayoteux et des Rokètes.** Les trottoirs des avenues des Cayoteux et des Rokètes viennent d'être réfectionnés. En 2011, ce projet a été retenu par la Région wallonne dans le cadre du « Plan trottoir » et a été subsidié pour 80 % du montant des travaux.

Travaux futurs...

- **Chemins Planche Quévêt et rue Parmentier** : Réfection de la voie carrossable. Ces travaux ont été subsidiés par la Région wallonne dans le cadre du « droit de Tirage » initié en 2010. Ils ont été reportés à plusieurs reprises pour éviter notamment qu'ils se chevauchent avec les travaux de réfection de trottoirs des avenues des Rokètes et des Cayoteux. Ils seront réalisés cette année durant les vacances de Pâques de façon à causer le moins de nuisances possibles aux parents de l'Ecole Saint-Géry. Les riverains seront avertis préalablement des mesures de circulation mises en place.
- **Rue Trieu du Bois** : Réfection de la voie carrossable. Ces travaux nécessitent une fermeture complète de la voirie. Etant donné l'importance de cet axe de fréquentation et les nuisances qu'engendre sa fermeture, il a été décidé de réaliser ces travaux durant les vacances scolaires d'été.
- **Route Industrielle** : une partie de la voie carrossable de la route Industrielle sera réfectionnée. Ces travaux seront réalisés très certainement vers le mois de septembre 2014.
- **Place de Bierghes** : réfection de la voie carrossable. Un

bureau d'études a été désigné dans le cadre de ces dossiers et les travaux pourront certainement être réalisés en 2014.

- **Rue de la Station - rue de l'Ecole** : réfection de la voie carrossable. Ces dossiers ont été initiés grâce au « fonds d'Investissement » et font l'objet d'une subvention par la Région wallonne pour 50 % du montant des travaux. Un bureau d'études a été désigné dans le cadre de ces dossiers et les travaux pourront très certainement encore être réalisés en 2014.
- **Grand-Place de Quenast** : réfection de la Place. Ce dossier a été initié dans le cadre du « fonds d'Investissement » et fait l'objet d'une subvention par la Région wallonne pour 50 % du montant des travaux. Un bureau d'études a été désigné afin de réaliser un projet. Les travaux ne seront pas réalisés en 2014.
- **Voies du Rail-Rebecq-Rognon** : entretien. La Commune a pu bénéficier d'un subside de 30.000€ octroyé par la Province du Brabant wallon pour réaliser des travaux d'entretien des fossés et pour réfectionner la voûte du Pont de l'Anglais. Le dossier est actuellement en cours. Les travaux devraient certainement être réalisés avant les vacances d'été.

Un petit déjeuner en faveur du Télévie

Le service communal de cohésion sociale et la maison des jeunes vous invitent à participer à un petit déjeuner au profit du Télévie, le dimanche 30 mars de 8h30 à 11h à la salle de l'ancienne gare, rue du Pont 82. P.A.F.: 4€ par adulte/2,5€ par enfant max 10 ans. Inscription souhaitée: pcs@rebecq.be 067/63.60.32 - 0472/02.70.70. Venez nombreux!



Concours « Rebecq en fleurs »

5 CATEGORIES !

Rebecq est une bien jolie Commune, où il fait bon vivre. Notre village sera encore bien plus attrayant dès le printemps, lorsque bourgeons et fleurs commenceront d'éclorre dans nos jardins et au bord de nos routes. Pour participer à l'embellissement de nos maisons, l'Administration communale vous propose son Concours « Rebecq en fleurs » dans sa nouvelle formule afin que chacun puisse y trouver la catégorie lui correspondant le mieux. La remise des prix aura lieu en septembre lors d'une réception à laquelle chaque participant sera invité pour recevoir un cadeau et peut-être un prix !

Catégories

Façade maison de rangée : Quelques fleurs dans une jardinière, il suffit de peu de choses pour faire d'une simple façade une entrée accueillante et sympathique.

Façade avec jardinet à l'avant : Une jardinière à la fenêtre, une suspension, des pots sur la devanture, quelques fleurs dans le jardinet, juste de quoi égayer le quartier.

Maison 3 ou 4 façades avec jardinet à l'avant : La décoration de la façade ainsi que du jardinet visible depuis la voie publique seront pris en considération lors du passage du jury.

Jardin fleuri : Votre jardin est situé à l'arrière de votre habitation ? Pas de problème ! Choisissez cette catégorie pour montrer au jury le fleurissement de votre jardin ou l'agencement de votre potager.

Jardin au naturel : La nature à l'état pur : pas d'utilisation de pesticides, utilisation d'espèces indigènes et mellifères, culture biologique, compostage, respect de la faune et de la flore.

Vous trouverez au verso le bulletin d'inscription à compléter et à nous renvoyer avant le 30 juin.

Nouvelles catégories

Promenons-nous dans les bois...

Promenons-nous dans les champs, pour fêter le printemps.
 Promenons-nous à Rebecq, au rythme des histoires de la Bibliothèque.
 Enfilons nos chaussures le temps d'une balade contée. Seul ou en famille.
 Pour petits et grands yeux. Pour petites et grandes oreilles.
 Contes et histoires d'animaux rythmeront nos pauses.



Chaque année, la Bibliothèque participe à l'opération « Je lis dans ma Commune » qui vise à promouvoir le livre et la lecture. C'est ce que font les bibliothécaires chaque jour : donner le goût de lire pour aimer lire. Aimer écouter les histoires, les contes pour comprendre le monde qui nous entoure.

Le thème de cette année étant « Lectures en mouvement », la Bibliothèque propose de vous emmener en balade à travers la campagne rebecquoise le mercredi 30 avril. Notre conteuse et comédienne Audrey Dero vous attendra dès 17h à la Bibliothèque d'où nous partirons à 17h30 précises pour une promenade accessible à tous (poussettes y compris), entrecoupée de pauses contées.



L'occasion d'ouvrir grand les yeux et les oreilles et de découvrir Rebecq sous un nouveau jour.

Car les histoires nous ouvrent le monde, nous font rêver, imaginer.

Le retour est prévu autour d'un verre à la Bibliothèque à 19h. L'occasion aussi de peut-être gagner des chèques livres ?

Balade contée : mercredi 30 avril à 17h00 Gratuit

Renseignements et inscription : Bibliothèque communale
 067/63.62.25 – bibliothequerebecq@tvcablenet.be

Nouveaux commerces

Expert comptable

Lena Rita
 TEL : 02/395.91.32
 GSM : 0497/39.06.95
 r.lena@skynet.be
 Drève des Soupirs 11
 1430 REBECQ BIERGHES

Pédicure médicale

Hotton Marie Ève.
 146 rue du montgras
 (se déplace à domicile)
 GSM : 0477/23.78.71.
 Hottonmarieeve@gmail.com.



Concours « Rebecq en fleurs »

À renvoyer avant le 30 juin 2014

à l'Administration communale - Rue Docteur Colson 1 - 1430 REBECQ

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Participera (ont) au Concours « Rebecq en fleurs » 2014 dans la catégorie suivante :

- Façade maison de rangée
- Maison 3 ou 4 façades avec jardinet à l'avant
- Jardin au naturel
- Façade avec jardinet à l'avant
- Jardin fleuri

(veuillez cocher la catégorie sélectionnée)



Etat civil

Ils sont arrivés

En novembre (correctif),

Luann PIGEOLET, née le 13 novembre, chez Giuseppina Talluto et Matthieu Pigeolet

En janvier,

Naïm BABA, né le 7 janvier, chez Capucine Prison et Ismael Baba



Valentina ARENA, née le 9 janvier, chez Valérie Fastenaekels et Michel Arena

Matteo PIERART, né le 11 janvier, chez Aurelie Petruzzo et Aurélien Pierart

Juliana VAN ACKER, née le 13 janvier, chez Brenda Sylvain et Jimmy Van Acker

Liam LEHEUT, né le 15 janvier, chez Sabrina Hellinckx et Matthieu Leheut



Eva LEVEKE, née le 16 janvier, chez Laurence Zizzi et Mike Levêke

Liyah GILLISSEN, née le 19 janvier, chez Mushira Mohamed Elkheir et Luc Gillissen

Anaïs VANHEMELRYCK, née le 21 janvier, chez Magali Bogaert et Joeri Vanhemelryck



Manon NONAT, née le 22 janvier, chez Ann Nicolai et Nicolas Nonat

Sam BARRIX, née le 23 janvier, chez Eline Dewaer et Ken Barrix



Hugo BLAUWBLOMME, né le 24 janvier, chez Aurore-Marie de Montpellier d'Annevoie et Cédric Blauwblomme



Elisa COSSU, née le 25 janvier, chez Jessica Milazzo et Vincenzo Cossu

Rayan El Joudi, né le 31 janvier, chez Imane El Kaddouri et Mohamed El Joudi

En février,

Inaya Dalleur, née le 8 février, chez Aurore Suigne et Thibault Dalleur



Sam MICCICHE, né le 13 février, chez Julie Urbain et Pablo Micciche

Alix JULIEN, née le 15 février, chez Aurélie Borgniet et Sébastien Julien



Mellyssa MONTEIRO AMOROSO, née le 16 février, chez Maria Monteiro Ferreira et André Vizinha Amoroso



Alizée COOREMANS, née le 18 février, chez Tatiana Vankerckhoven et François Cooremans

Eléonore DE GODT, née le 19 février, chez Barbara Robeys et Christophe De Godt

Tyméo VANHASSEL, né le 20 février, chez Laeticia Vanhassel

Natacha DEBACKER, née le 21 février, chez Nathalie Bourguignon et Charles Debacker



Silvio VECCHIONE, né le 22 février, chez Leatizia Leggieri et Bruno Vecchione



Eugène Leemans, né le 26 février, chez Elodie Pavot et Cédric Leemans

Mathis Nzabandora, né le 26 février, chez Claudine Uwizeyimana et Eric Nzabandora

Alex BAUWIN, né le 27 février, chez Laetitia Lèbe et Benoît Bauwin



Laure DUJACQUIER, née le 28 février, chez Alison Gaye et Laurent Dujacquier

Ils se sont mariés

En janvier,

Le 4, Isabelle Meert et Patrice Roelandt

En février,

Le 22, Eliane Pichry et Daniel Van Avermaet

Le 22, Zoé Vanhecke et Frédéric Devenyns

Ils nous ont quittés

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

En décembre,

Maria ALBERINI, Christiana VAN DE WOESTYNE, Anne-Marie GERIN, Francine VAN ROMPU, Lucienne BOMBAYE, Léa HORLAIT, Daniel WELLEMANS, Jean THIBAUT, Marc LECLERCQ, Hélène BILLEMONT, François DE CARVALHO

En janvier,

Tecla AGNOLONI, Augusta MICHEL, André BOULANGE, Teresa BACCI, Edgard SAUDEMONT, Guido DE GENDT, José VAN ZWYNSVOORDE, Albin DENYS, Joël HUYGHE, Fatna SADDOKI



Senne et Carrières

Edito

Après plusieurs années de présence sincère, dévouée, active, désintéressée et humaine, Giovanna Ghisu a décidé de quitter la présidence du CcR. Nous tenions à débiter cet édition par de chaleureux remerciements au nom de l'équipe, de l'institution et du public rebecquois pour lequel elle a œuvré. Merci Gio !

Colette Bombois, Vice-Présidente, occupera la fonction jusqu'à l'élection en avril.

Après avoir applaudi le sold-out de notre création « Masques de Femmes » et découvert l'exposition éponyme qui l'accompagnait, ce sera au tour d'un de nos autres groupes de faire son retour sur les planches ... Et nous savons que vous les attendez et appréciez : le Théâtre wallon ! Crise (mais aussi envie de créer) oblige, ce sont trois spectacles pour le prix d'un dans la même soirée qu'ils vous présenteront en avril. Evidemment, rire garanti !

En matière de rire, nous ne serons pas en reste avec la venue de Renaud Rutten en juin ! Humoriste belge,

amuseur radiophonique, voix célèbre s'il en est, c'est son one-man show « Quand tu seras petite » qu'il jouera sur notre scène en juin. Les tribulations d'un homme enceint et la découverte de son rôle de père, ça promet !

La mise en valeur d'un artiste de grande qualité et de chez nous au travers de l'exposition de Laïos Hendrickx, nos traditionnels thés dansants et Ciné Junior ainsi que les résultats d'un an de travail des enfants au sein des Ateliers Recré Actifs viendront compléter ce qui sera déjà la fin du premier semestre ...

Comme toujours, nous demeurons à votre entière disposition, vous souhaitons une agréable lecture et attendons ... vos réservations !

Pour le CcR, Colette Bombois – Présidente ff
Steve Cerisier – Directeur.

ANIMATION

17.04, 13h30

Thé dansant avec les Blues boys.

A la Salle communale de Quenast. PAF 4€, tarte et café compris

CINÉ CLUB JUNIOR

23.04, 14h30

Monstres academy

Même quand il n'était qu'un tout petit monstre, Bob Razowski rêvait déjà de devenir une Terreur. Aujourd'hui, il est enfin en première année à la prestigieuse université Monstres Academy, où sont formées les meilleures Terreurs. Son plan de carrière bien préparé est pourtant menacé par sa rencontre avec James P. Sullivan, dit Sulli, un vrai crack qui a un don naturel pour Terrifier. Aveuglés par leur désir de se prouver l'un à l'autre qu'ils sont imbattables, tous deux



finissent par se faire renvoyer de l'université. Pire encore : ils se rendent compte que s'ils veulent que les choses aient une chance de rentrer dans l'ordre, ils vont devoir travailler ensemble, et avec un petit groupe de monstres bizarres et mal assortis ...

A la Salle communale de Quenast. PAF 2€

THÉÂTRE WALLON

25 et 26, 20h ; 27.04, 15h

Trois pièces en un acte :

**«Testous au paradis»,
«In sacré invité» et
«D'a-t-i ou d'a-t-i-pon ?»**

créations du Théâtre wallon.

«Testous au paradis»

Adaptation très libre en wallon de la région de Rebecq par Théo Deprêtre de la pièce en un acte de Philippe Charvet « L'école des morts ».

L'action : un p'tit coin d'paradis où deux compères se la coulent douce...Mais voilà que suite à un naufrage, le reste de la famille se noie et arrive là-haut chambouler la tranquillité de nos deux bienheureux.

Avec Rossano Barchi, Théo Deprêtre, Patrick Dumont, Alain Dyssseleer, Martine Laus et Audrey Meneghello. Mise en scène de Giovanni Russo

L'atelier théâtre du Centre culturel de Rebecq
Théât'wallon présente
Trois pièces pour le prix d'une !



"Testous au paradis"
"In sacré invité"
"D'a-t-i ou d'a-t-i-pon?"

Décor et régie de Gabi Crispin

Vendredi 25 et samedi 26 à 20h,
dimanche 27 avril à 15h

Salle communale de Quenast

Rebecq C&A Reus. et réservations : 067/637.067 - ccc.02@skynet.be
 PAF : 8 € (-12 ans gratuit)

Avec
Rossano Barchi
Mathieu Deleu
Emilie Deprêtre
Théo Deprêtre
Patrick Dumont
Alain Dysseleer
Martine Laus
Audrey Meneghello
Françoise Musch
Charline Pottier
Giovanni Russo

«In sacré invité»

Adaptation en wallon par Théo Deprêtre de la pièce « L'important » pièce en français d'un auteur inconnu de l'adaptateur.

L'action : Michel Dumoulin, négociant en machines agricoles, est attablé dans un resto chic et attend la venue de sa jeune maîtresse. Mais voilà qu'un jeune inconnu s'invite à sa table. Mais qui est donc ce singulier invité, bien décidé à chambouler les plans de cet irréductible séducteur de Michel ???

Avec Mathieu Deleu, Emilie Deprêtre, Patrick Dumont, Martine Laus et Giovanni Russo. Mise en scène d'Alain Dysseleer

«D'a-t-i ou d'a-t-i-pon?»

Adaptation : version rebecquoise par Jean-Marie Gillot d'une pièce en un acte de F. Mosset et E. Lempereur

L'action : de retour de la capitale, Gus, éleveur acharné de canaris constate avec effroi que le plus beau de ses oiseaux a failli mourir de soif. Les responsables de cette négligence seront les victimes de son courroux...

Avec Mathieu Deleu, Marie Deprêtre, Théo Deprêtre, Alain Dysseleer et Françoise Musch. Mise en scène de Rossano Barchi
 A la Salle communale de Quenast. PAF : 8€ (réservations souhaitées)

EXPOSITION

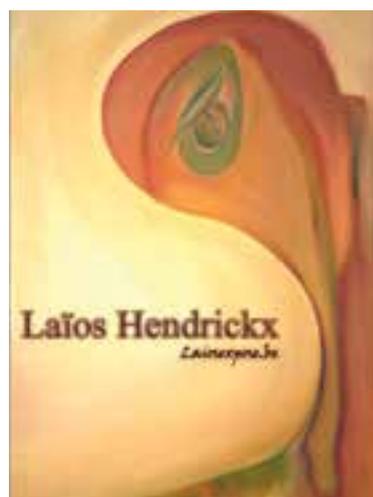
Du 09 (vernissage 19h30) au 25.05

Exposition « Laïos »

Ce jeune artiste né à Bruxelles en 1984 exerce son art dans différents domaines. Que ce soit la peinture, la photographie ou bien encore la gravure tout est prétexte à l'art. Dans ses

œuvres, toute la gravité de la blessure et la joie de vivre s'y interfèrent. Le conscient et l'inconscient s'y articulent. Le figuratif et l'abstrait s'y entrechoquent. Des contraires qui s'attirent pour mieux mettre en valeur l'ambiguïté des personnages, et ce à travers une recherche graphique de sentiments exprimés par la métamorphose des formes. Il donne ainsi une forme esthétique tendre, mélancolique voir même anxieuse de son imagination et laisse libre cours à la vôtre.

L'œuvre picturale de Laïos Hendrickx se divise en deux périodes. Une première où le peintre dans le prolongement d'un Braque représente ce qu'il nomme des villes, sorte de camouflage géométrique de soi-même, forte dénonciation des façades humaines. Toutes les œuvres de cette période témoignage



Au Moulin d'Arenberg, entrée libre.

ANIMATION

14.05, 16h

Exposition et spectacle des Ateliers Récré Actifs.

Durant l'année écoulée, les enfants des différents ateliers n'ont cessé de laisser libre cours à leur imagination. Nous vous proposons une exposition des œuvres qui exploitent d'étonnantes couleurs, formes et techniques suivie du spectacle de l'atelier d'expression orale.

A l'Ecole communale du Montgras. Entrée libre.

CINÉ CLUB JUNIOR

21.05, 14h30

Epic

L'histoire d'une guerre insoupçonnable qui fait rage autour de nous. Lorsqu'une adolescente se retrouve plongée par magie dans cet univers caché, elle doit s'allier à un groupe improbable de personnages singuliers et pleins d'humour afin de sauver leur monde... et le nôtre.

A la Salle communale de Quenast. PAF 2€



ANIMATION

22.05, 13h30**Thé dansant avec les Rossignols de la scène.***A la Salle communale de Quenast. PAF 4€, tarte et café compris*

HUMOUR

07.06, 20h**« Quand tu seras petite » de et par Renaud Rutten.**

Un homme enceint, enfantant et éduquant? Si ça existe ! Dans sa tête en tout cas !

Ce spectacle va nous raconter les tribulations d'un jeune père. Cela commence par ses frayeurs face à sa nouvelle paternité: la visite chez le gynécologue, le choix du prénom pour la future née, le changement de couches, l'endormissement du bébé, la visite sur les manèges ... bref, l'apprentissage de ce nouveau métier de père.

C'est un spectacle drôle et tendre à la fois pendant lequel le comédien nous relate à sa façon les quelques embûches que rencontre un homme dans la situation d'une jeune paternité.

Auteur, comédien, humoriste, chroniqueur radio et voix au combien célèbre, il reprend ici son premier one man show lui ayant permis de gagner de nombreux prix.

A la Salle communale de Quenast. PAF : 18€ (réservations souhaitées)



CINÉ CLUB JUNIOR

18.06, 14h30**Les Schtroumpfs 2**

Cherchant désespérément à s'emparer de la puissance de l'essence magique des Schtroumpfs, Gargamel a inventé les Canailles, de minuscules créatures. Mais pour que leur transformation en vrais Schtroumpfs soit complète, il lui manque encore la formule secrète que détient la Schtroumpfette. Il parvient à kidnapper la demoiselle et l'emmène à Paris pour accomplir son plan diabolique ... Pour avoir une chance de sauver la belle, il va falloir tous les talents du Grand Schtroumpf, du Schtroumpf maladroit, du Schtroumpf grognon, du Schtroumpf coquet et de leurs amis humains, Patrick et Grace. Ils vont être obligés de rivaliser d'ingéniosité et de courage, car le danger est partout. Ils vont aussi devoir convaincre la Schtroumpfette que sa place est bien parmi eux, et pas avec les Canailles ...

A la Salle communale de Quenast. PAF 2€



ANIMATION

19.06, 13h30**Thé dansant avec Jacquy et Rob.**

A la Salle communale de Quenast. PAF 4€, tarte et café compris

ATELIERS :

Atelier cirque pour les enfants de 2 à 12 ans

La circomotricité, l'équilibre sur objets, les acrobaties, la jonglerie en général, l'expression corporelle et plein d'autres activités

Le mardi de 16h30 à 17h30. 6€ la séance, 10 cours pour 50€, saison complète pour 150€

Compositions florales

Trois fois par mois, les mardis et jeudis, de 18h à 20h

20€/cours, matériel compris. Réservation obligatoire au plus tard le lundi soir précédant l'atelier.

La danse pour tous

60€/personne/10 séances, premier cours GRATUIT.

Chaque jeudi, 19h-20h danses de ligne ; 20h-21h danses de salon

Inscriptions toute l'année.

Ateliers théâtraux, théâtre français et wallon

Chaque mardi et/ou mercredi à 20h

Les Amitiés du mercredi, tricot, rotin, macramé, crochet, ...

Chaque mercredi de 9h à 12h.

Responsable et renseignements : Claire BORREMANS : 0498/24.22.94

Les Rossignols de la Scène

Atelier chant

Un lundi sur deux à 19h30



Asbl Centre Culturel de Rebecq

ccr.02@skynet.be - 067/637.067

www.rebecqculture.be

Recrutement d'étudiants pendant l'été à la Régie technique et au Secrétariat

Postulez en ligne sur www.rebecq.be ou envoyez CV et lettre de motivation (en indiquant vos semaines de disponibilité en juillet et août) à l'Administration Communale, Rue Dr Colson 1, 1430 REBECQ, avant le 11 avril 2014.

Dernière minute**Enquête publique relative au rapport d'évaluation environnementale stratégique du programme wallon de développement rural 2014-2020**

Dans le cadre de la directive (CE) n°2001/42 relative à l'Évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement, vous êtes invité à donner votre avis sur le projet de rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES). Les documents sont consultables dans votre Commune ou sur le site internet <http://agriculture.wallonie.be/pwdr>

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou à la DGARNE, soit via le site Internet, soit par courriel serge.braun@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante: SPW - DGO3 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - Chaussée de Louvain, 14 à 5000 Namur - À l'attention de M. Serge Braun. Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée par votre Commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de la personne de contact. Horaire des permanences : le samedi matin

Personne de contact dans votre Commune : Deman Valérie - 067/287.842. Une séance de clôture sera organisée le 24 avril 2014 à 10 h. Donnez-nous votre avis !

Collecte des déchets verts en porte-à-porte : attention au contenant !

En 2013, le collecteur a rencontré des soucis lors de la collecte à cause de contenants trop difficiles à vider : des sacs poubelles et sacs en plastique dans lesquels des déchets verts étaient fortement tassés qui rendaient le vidage très lent et difficile. En outre, les sacs laissés sur place s'envolent en rue une fois vidés de leur contenu. Pour ces différentes raisons, il sera désormais INTERDIT de placer les déchets verts tels que tonte de pelouse, feuilles, fleurs... dans des sacs poubelles ordinaires. Ces déchets devront obligatoirement être mis dans des sacs à déchets de jardin ou dans des bacs réutilisables de maximum 120 litres, sous peine de ne pas être ramassés. Les branchages seront liés en fagots ficelés de maximum 1 mètre de long et seront constitués de troncs de maximum 15 centimètres de diamètre. Les dates des collectes des déchets verts pour 2014 sont reprises sur votre calendrier des collectes de déchets distribués en toutes-boîtes début décembre.

Agenda

MARS

V 28 20h30

REUNION DU PHOTOS CLUB REBECCQ

Grenier de l'Ancienne gare
Infos : 02/395.66.97

V 28 20h

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisportss
Ajax Rebecq V / Crandard V2

V 28 21h10

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisportss
Ajax Rebecq / RP Morlanwelz

S 29 de 10h à 11h et de 14h à 15h

JOURNEE DE L'EAU

Visite du bassin de rétention du Moulin d'Hou

Visite guidée du site et de l'ouvrage hydraulique

Une organisation de la Commune et du SPW

Rdv sur le parking du plateau de l'Ancienne gare pour prendre la navette
Inscription obligatoire : Service Environnement
067/287.841 ou 067/287.842

S 29 14h30

HEURE DU CONTE

Organisé par et à la Bibliothèque
Pour les enfants à partir de 4 ans
Infos : 067/63.62.25

S 29 18h30

REPAS TELEVIE

« Bières et fromages belges »
Avec animation musicale par les Blues Boys. Au profit du Télévie. À la Salle communale de Quenast. PAF : 15 €
Infos et réservations obligatoires : CcR 067/63.70.67

S 29 14h

CONCOURS DE PÉTANQUE

Du Pétanque Club Caramboul
Infos : 02/395.33.22 ou 0477/511.447

D 30 20h30

PETIT DÉJEUNER TÉLÉVIE

Voir page 17

AVRIL

J 03 20h

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisports
Ajax Rebecq 2 / Racing Braine

V 04 / S 05 / D 06

CARNAVAL DE PRINTEMPS

Vendredi 21h : Soirée d'ouverture

À la Salle de l'Ancienne gare

Samedi 15h : Carnaval des enfants

À la Salle de l'Ancienne gare

Dimanche 14h : Cortège du Carnaval

Départ Grand Place de Quenast

20h30 Brûle-bosses à la Grand Place de

Rebecq

Infos : 067/287.807

S 05 19h

SOIREE LOTTO/BINGO

À la Salle communale de Wisbecq
Organisée par l'association Razanaka. Org. Au profit des enfants du village Razanaka de Madagascar. Entrée gratuite. Réservations souhaitées au 0475/35.60.10 ou info@razanaka.org

S 05 19h30

MATCH DE FOOT

US.Rebecquoise - FC.Rillaar Sp. A

Ma 08 20h

REUNION VIE FEMININE

Au Centre culturel de Rebecq
Infos : 067/63.80.98

Ma 08 14h

REUNION 3X20 WISBECQ

À la Salle communale de Wisbecq

V 11 20h

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisports
Ajax Rebecq V / AS Etterbeek

V 11 / S 12

SOUPER SPAGHETTI

De l'asbl « 4 Balzanes » À la Salle communale de Quenast. Infos et réservations : 0498/18.02.33 ou info@4balzanes.be

J 17 13h30

THE DANSANT

Avec les Blues Boys

À la Salle communale de Quenast

PAF : 4 € tarte et café compris

Infos : CcR 067/63.70.67

J 17 20h

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisports
Ajax Rebecq 2 / Epsylasne

V 18 21h10

FOOT EN SALLE

Au Hall Omnisports
Ajax Rebecq / Futs Couillet

S 19

5H DEFI SCOUTS

Au ballodrome

S 19 / D 20 10h-18h

PORTES OUVERTES BULBES D'ARENBERG

9 rue Duc d'Arenberg
Infos : 02/395.88.60

D 20 8h-15h

CHASSE AUX OEUFS

Organisée par Bierghes en fête à la Place L. Nuttinck.

Me 23 14h30

CINE CLUB JUNIOR

« Monstres Academy »

À la Salle communale de Quenast

PAF : 2 €

Infos : CcR 067/63.70.67

Me 23 20h00

CONSEIL COMMUNAL

À la Maison communale

V 25 20h / S 26 20h / D 27 15h

THEATRE WALLON

« Testous au paradis », « In sacré invité »
et « D'a-t-i ou d'a-t-i-pon ? »

3 pièces en un acte du Théât'wallon

À la Salle communale de Quenast

PAF : 8 € réservations souhaitées

Infos : CcR 067/63.70.67

S 26 14h-17h

ATELIER D'ECRITURE

De textes courts. Organisé par et à la Bibliothèque. À partir de 14 ans
Infos : 067/63.62.25
(suite à la page 14)

Le prochain « Rebecq à la Une »
sortira en juin 2014.

Merci de nous communiquer vos
informations et le calendrier de
vos activités

Avant le 15 mai à

sarah.berthi@rebecq.be

Service communication

Administration communale

Rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq

Graphisme : www.ATdesign.be

Rédaction : Sarah Berthi